

## **Anne-Charlotte de Chanlecy, dame de Sainte-Croix, épouse d'Artagnan**

### **Le contrat de mariage**

Charlotte Anne de Chanlecy, dame de Sainte Croix, est entrée dans l'Histoire le 5 mars 1659, au palais du Louvre, lorsque dans l'après-midi de ce jour-là, elle signa son contrat de mariage (1), qui l'unissait à un personnage déjà connu à la cour sous le nom de d'Artagnan : Charles de Batz de Castelmoré, sous - lieutenant de la compagnie des mousquetaires de la garde du roi, la seule existant alors, et capitaine au régiment des gardes de Sa Majesté.

Deux notaires royaux du Châtelet de Paris, Maîtres Levasseur et Boindin se sont déplacés pour rédiger le contrat et le faire signer par les futurs époux et leurs témoins respectifs.

Le marié est âgé d'environ 45 ans. Il est depuis un peu moins d'une année dans la compagnie des mousquetaires nouvellement reconstituée, puisqu'il y a été reçu en mai 1658.

En fait, d'Artagnan est au service du roi depuis plus de 25 ans. Grâce à un rôle de la compagnie, on sait qu'en 1633 il était déjà mousquetaire. On sait également, par les témoignages de son frère aîné Paul, qu'il a quitté la Gascogne pour « monter à Paris » au plus tard en 1632. Il a servi pendant une dizaine d'années le feu roi Louis XIII, puis le jeune Louis XIV et sa mère, la régente Anne d'Autriche ; il a connu le cardinal de Richelieu. Il a eu pour « patron » le nouveau premier ministre Mazarin, lorsqu'après le licenciement de la compagnie des mousquetaires en 1646, il est devenu « gentilhomme de Son Eminence » et même, pendant la Fronde, l'un de ses agents secrets.

En mai 1658, d'Artagnan a donc réintégré, en tant que sous-lieutenant, la compagnie des mousquetaires de la garde du roi, reconstituée l'année précédente au profit du jeune duc de Nevers, neveu de Mazarin. Comme ce dernier n'avait que 14 ans et qu'il se désintéressait totalement de sa charge, c'est d'Artagnan qui était, de fait, le véritable capitaine-lieutenant, même s'il n'en avait encore ni le titre ni les appointements.

Il habitait le quartier Saint Germain des Prés, rue du Bac, du côté de la Seine. L'hôtel dont il était locataire faisait l'angle de la rue du Bac et du quai Malaquais.

Quant à la promise, Charlotte Anne (ou Anne Charlotte) de Chanlecy, elle est née au château de Champlecy, en Charolais. De dix ans la cadette de d'Artagnan, elle est veuve depuis cinq ans de Jean Eléonor Damas, de son vivant chevalier, seigneur de la Clayette, Clessy, Besme et Tresmont, en Bourgogne (actuel département de Saône et Loire).

C'est précisément en Bourgogne qu'Anne Charlotte demeure habituellement, dans l'hôtel qu'elle possède à Chalon sur Saône, rue aux Fèvres, ou dans son château de Sainte-Croix. Pendant son séjour à Paris, elle loge à l'hôtel de Lion, rue Saint-André des Arts ; il s'agit de l'un de ces hôtels meublés, qui étaient nombreux à Paris.

## **Comment les futurs époux se sont-ils rencontrés ?**

Plusieurs hypothèses ont été proposées par les historiens : Était-ce à la Cour ? Dans un salon du Marais ? Ou lors du passage du roi et de la cour à Chalon sur Saône au cours de l'automne 1658, quand Louis XIV est allé rencontrer Marguerite de Savoie à Lyon, en vue d'un éventuel mariage ?

Cette dernière hypothèse paraît la plus probable.

### Les témoins

Le contrat de mariage de d'Artagnan et de la dame de Sainte Croix a été établi sous l'autorité de « très puissant monarque Louis de Bourbon, roy de France et de Navarre, et de illustrissime et éminentissime Monseigneur Jules cardinal Mazarini, duc de Mayenne et de Nevers, pair de France, premier ministre d'Etat », qui ont tous deux signé au bas du contrat.

En figurant parmi les signataires, le roi Louis XIV et son ministre tenaient à honorer d'Artagnan, qui était l'un de leurs plus fidèles serviteurs.

Le contrat est signé également « en la présence et du consentement de hault et puissant seigneur Messire Antoine de Grandmont (en réalité Gramont), duc, pair et mareschal de France, colonel général de l'Infanterie française et gouverneur pour le roy des pays de Bar et ville de Bayonne ; dame Françoise de Chivré, mareschale de Grandmont, son espouze ; dame Charlotte-Catherine de Grandmont ; Messire Louis de Bezemaux, gouverneur pour le roi du château de la Bastille ».

Parmi les quatre témoins du futur marié, il y a donc trois membres de la famille de Gramont, Antoine III, son épouse Françoise et leur fille Catherine Charlotte.

Le maréchal duc de Gramont, l'un des personnages alors les plus en vue à la cour, a été le principal protecteur de d'Artagnan à la cour. Les Gramont sont originaires du Pays Basque, de Bidache, où se trouve leur château familial. Antoine III de Gramont est né en 1604. En 1634, il a épousé une nièce du cardinal de Richelieu, Françoise-Marguerite du Plessis Chivré. Tallemant des Réaux lui fait dire dans ses *Historiettes* : « C'est Son Eminence que j'épouse »... C'est un gentilhomme et un homme de guerre lettré, amateur d'art, mécène. Il est l'un des rares personnages qui arrivait à décider Lully à prendre son violon depuis qu'il avait été nommé surintendant de la musique royale. Il possède une importante bibliothèque, fréquente gens de lettres et artistes, correspond avec des scientifiques. Dans sa jeunesse il a été un hôte assidu de l'Hôtel de Rambouillet et il a été amoureux de Julie d'Angennes, fille de la marquise de Rambouillet et future duchesse de Montausier.

Proche du roi, de la reine Anne d'Autriche et de Mazarin, le duc de Gramont est toujours resté fidèle à la famille royale, même pendant la Fronde. Grâce à lui, d'Artagnan a obtenu une charge de capitaine au régiment des gardes françaises.

Catherine Charlotte, dont les aventures galantes étaient nombreuses, a été l'une des maîtresses du jeune Louis XIV ; par ailleurs, elle était fort amoureuse de son cousin, le comte (futur duc) de Lauzun, un autre Gascon. Finalement, sur décision de son

père, elle épousera, quelques mois plus tard, un Grimaldi, duc de Valentinois et prince de Monaco.

Le fils cadet du duc de Gramont, le comte de Louvigny, figure parmi les signataires du contrat. C'est le frère du fameux comte de Guiche, qui a défrayé la chronique du Grand Siècle par sa conduite jugée souvent scandaleuse.

Le quatrième témoin de d'Artagnan, celui qui dans le contrat porte le nom de Louis de Besmaux, est un gentilhomme gascon natif des environs d'Auch ; il s'appelle en réalité François de Monlezun, sieur de Besmaux. Compagnon de jeunesse de d'Artagnan, il a lui aussi été mousquetaire, du temps de MM. de Vieilchastel et de Tréville, dans les années 1634 - 1646. Capitaine au régiment des Gardes après le licenciement de la compagnie, il a été nommé en 1658 gouverneur de la Bastille, fonction qu'il exercera jusqu'à sa mort.

Il est à noter qu'aucun membre de la famille de d'Artagnan n'a fait le voyage jusqu'à Paris pour l'événement.

Du côté d'Anne Charlotte de Chanlecy, en revanche, deux au moins de ses trois témoins appartiennent à sa famille : Gabriel de Hénin Liétard ; François de Prugne, et Jean-François de Chanlecy Pleuvaux.

Gabriel de Hénin Liétard est le frère utérin d'Anne Charlotte. La mère de celle-ci, Claude de Rymon, fille de Louis de Rymon, seigneur de la Rochette, s'étant retrouvée veuve très tôt de son premier mari, Charles Boyer de Chanlecy, elle s'est remariée avec Charles de Hénin – Liétard, capitaine gouverneur de Châlon sur Saône, dont elle a eu six enfants ; l'un d'entre eux, Gabriel, seigneur de Roche, La Rochette et Saulle, a été gouverneur de la citadelle de Châlon.

François de Prugne, est un gentilhomme au service du prince de Savoie Carignan.

Quant à Jean-François de Chanlecy, marquis de Pleuvault, cousin germain d'Anne Charlotte, il est grand maître de la garde – robe de Monsieur, frère du roi ; son fils aura la survivance de sa charge et jusqu'à sa mort en 1719, il sera premier gentilhomme de la chambre du u d'Orléans, le Régent.

### Le contenu du contrat

Le contrat se réfère à la coutume de Paris, selon laquelle la future épouse se réservait en propre ses biens immeubles et apportait à la communauté la totalité de ses biens meubles. En fait, elle ne se conforme qu'en partie à cette coutume. Si Charlotte Anne se réserve effectivement ses biens immeubles, qui consistaient en domaines et terres en Bourgogne ( terre et baronnie de Sainte-Croix, situées dans le baillage de Chalon sur Saône, proche Louhans en Bresse), en revanche, elle déroge à la coutume de Paris, en n'apportant à la communauté ses biens meubles (mobilier et créances) qu'à concurrence de 30 000 livres tournois, soit un tiers seulement de leur valeur :

*« Le surplus desdits biens et droits sera et demeurera propre à ladite dame future épouse et aux siens de son côté et ligne », « comme aussi les charges que ledit sieur futur époux procède à présent, et les deniers qui procéderont des ventes ou*

*récompenses d'icelles, lui seront et demeureront aussi propres et à ceux de son côté et ligne ».*

Autrement dit, les dettes que d'Artagnan avait pu contracter avant son mariage, n'entraient pas dans la communauté, pas plus que les revenus de sa charge.

Les biens de la future épouse, qui entrent dans la communauté, consistent en 60 000 livres « *qui lui sont dues par les héritiers dudit feu sieur de la Clayette son premier mari, contenues en la transaction du 7 mai 1657 passée pardevant Gabriel Colas, notaire royal à Mâcon* » ;

18 000 livres provenant d'un legs de son oncle Chanlecy ;

6000 livres de principal dues à titre de rente constituée par M. d'Elbeuf ;

Meubles meublants appartenant à la future épouse, estimés à 6000 livres, après expertise.

A titre de comparaison, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, la dot des filles de la bonne bourgeoisie de province, s'élevait à environ 5000 livres. Dans la grande noblesse, on allait jusqu'à 100 000 livres. A la même époque, Mazarin dote ses nièces de 600 000 livres.

Le douaire qui devait être attribué à Madame d'Artagnan au jour du décès de son époux, était de 4000 livres de rente ; le versement en était garanti par les biens du mari.

De plus, la veuve, tant qu'elle ne se remariait pas, avait le droit d'habiter dans l'une des demeures appartenant à son mari lors du décès de ce dernier, demeure meublée pour une valeur de 6000 livres.

En fait, ces dispositions étaient plutôt conventionnelles, car d'Artagnan, cadet de la famille de Batz de Castelmoré, ne possédait en propre que ses charges de sous-lieutenant dans la compagnie des mousquetaires et de capitaine aux Gardes françaises, dont il n'apportait pas les revenus à la communauté. Concernant son habitation, il était locataire de l'hôtel particulier où il logeait ; le propriétaire, Nicolas Hulot, étant un « spéculateur immobilier » qui possédait plusieurs maisons du quartier.

### **Le mariage religieux**

Le 3 avril 1659, à six heures du matin, en l'église Saint-André des Arcs (ou Arts) a été célébrée la cérémonie religieuse du mariage de d'Artagnan et de Charlotte Anne de Chanlecy.

Il était d'usage parmi les membres de l'aristocratie de se marier à des heures incongrues. Madame de Sévigné s'est mariée à 2 h du matin ! Cette pratique était réputée assurer le bonheur des couples.

*« Le 3 avril sur les 6 (heures) du mat. Mge (mariage)*

*De Mre Charles Ogier de Castelmoré, fils de Mre Antoine (il s'agit en réalité de Bertrand) de Castelmoré*

*Et de Françoise d'Artaignan, avec Anne-Charlotte de Chanlecy, vve Mre Jean Léonor de Damas, chevalier sgr de la Clette, en présence de Mr de Besemot capitaine des gardes de Mr le Cardinal et gouverneur de la Bastille » (2)*

L'église Saint-André des Arcs (ou des Arts), située sur la rive gauche, existait depuis le XIIe siècle. En 1659, elle ne devait pas être en très bon état, puisqu'elle a été démolie l'année suivante pour faire place à un nouvel édifice, qui sera à son tour démolie au début du XIXe siècle. Cette église était voisine de l'hôtel où logeait Anne Charlotte, rue Saint André des Arts précisément. C'était une église qui attirait « du beau monde ». Parmi les personnalités inhumées là, se trouvaient entre autres personnalités, le médecin Ambroise Paré, le prévôt des marchands de Paris Christophe de Thou, etc... A noter qu'en 1694, le jeune Jean Marie Arouet, plus connu sous le nom de Voltaire, y sera baptisé.

### **La famille de d'Artagnan**

En 1659, le père de d'Artagnan, Bertrand de Batz, est mort depuis près de 24 ans. Sa veuve, Françoise de Montesquiou, la mère de d'Artagnan, est morte depuis 3 ans, en 1656.

Son frère aîné, Paul de Castelmoré, s'est retiré en Gascogne depuis maintenant 13 années. Son frère Arnaud, le benjamin, est devenu prêtre. Il est curé de Lupiac. Son autre frère, Jean, est certainement mort depuis le 26 mars 1646, date à laquelle, cet écuyer, lieutenant au régiment de Persan, s'est retrouvé dans sa chambre de la rue des Petits Champs, « en danger de mort », et a fait alors don de tous ses biens à son frère aîné Paul, absent, peut-être de retour en Gascogne, ou sur le point de partir.

Les trois sœurs de d'Artagnan, Claude, Henrie et Jeanne sont toutes restées en Gascogne, mariées avec des seigneurs de la région.

### **La famille d'Anne Charlotte de Chanlecy**

La famille de Chanlecy est une très ancienne famille du Charolais. On trouve trace des seigneurs de Chanlecy dès le XIVe siècle. Les armes de la famille sont « *D'or à la colonne d'azur semée de larmes d'argent* », comme on peut les voir encore aujourd'hui au château de Champlecy.

Charles de Chanlecy, le père d'Anne Charlotte, était seigneur de Communes, de Versailleux et de la Rochette. Il était également héritier de la baronnie de Sainte – Croix, située en Bresse, non loin de Louhans. Ce domaine avait été acheté par le grand-père d'Anne Charlotte, Jean de Chanlecy, en 1623, à Henri d'Orléans, duc de Longueville.

Orpheline de père, Anne Charlotte a eu pour curateur, son oncle, Ponthus de Chanlecy qui, à la mort de son frère Charles, s'est occupé de la seigneurie de Sainte-Croix, qui est devenue l'une des résidences principales de Madame d'Artagnan et de ses descendants.

Par ailleurs, elle a racheté à son cousin, Jean-François de Chanlecy, héritier de la famille, le domaine de Champlecy, pour 20 000 écus.

Jean-François de Chanlecy, marquis de Pleuvault, son cousin germain, est celui qui se trouvait parmi les témoins lors du contrat de mariage d'Anne-Charlotte et de

d'Artagnan. Grand-maître de la garde-robe de monsieur, mais également homme de guerre, il se distingua en 1678, à la bataille de Cassel.

De son mariage avec Renée de Serent ( ?) il a eu au moins 4 enfants, dont Louis Joseph de Chanlecy, marquis de Pleuvault, qui aura en survivance de son père, la charge de grand maître de la garde – robe de S.A.R. en 1698. Colonel dans un régiment, il sera blessé au siège de Charleroi, le 2 octobre 1693. Il mourra au début de l'année 1719, étant premier gentilhomme de la Chambre du duc d'Orléans.

Gabriel de Hénin-Liétard, plus tard seigneur de Roche, La Rochette et Saulle, et gouverneur de la citadelle de Chalon, décéda en 1666 en ce lieu. Parmi les sœurs utérines de Charlotte, trois étaient religieuses dans des couvents de la ville.

#### Le premier époux d'Anne Charlotte de Chanlecy

Le contrat du premier mariage d'Anne Charlotte a été établi le 10 août 1642 par maître François Narboud, notaire à Saint Gengoux (Saône et Loire), selon la coutume de Bourgogne, sous le régime de la communauté de biens.

Le futur époux, Messire Jean Eléonor Damas, seigneur de la Clayette, Clessy, Besme et Tresmont, en Bourgogne, était fils de Paul de Damas, seigneur de Clessy, baron de la Clayette, et d'Elisabeth de Grandvie, dame de Benne et de Chevannes.

Il était capitaine de cavalerie au régiment d'Uxelles.

Il apportait 400 livres, une chambre garnie d'une valeur de 2000 livres, son carrosse et ses chevaux, ainsi que ses habits.

La future épouse apportait un dot de 4000 livres. Le douaire est fixé à 1500 livres par an, rachetable pour la somme de 12000 livres et assigné sur la tour de Clessy. Ils ont fait une donation mutuelle au dernier survivant.

Leur lieu de résidence était le château de Clessy (situé en Saône et Loire, près de Paray le Monial, non loin du château familial des Chanlecy). Le château de Clessy était la propriété de la famille de Damas depuis le XVe siècle. Le domaine était entouré d'une vaste enceinte pourvue de tours.

Jean Eléonor de Damas a trouvé la mort douze ans plus tard, en 1654, au siège d'Arras, laissant son épouse veuve à 30 ans et sans enfants.

#### **L'hôtel du quai Malaquais, domicile conjugal de d'Artagnan et d'Anne Charlotte de Chanlecy**

D'Artagnan, nous l'avons vu dans son contrat de mariage, habitait le quartier de Saint Germain des Prés, sur la paroisse Saint Sulpice, rue du Bac. Ce quartier était celui dans lequel le roi Louis XIII, puis Louis XIV, cantonnaient les mousquetaires pour les besoins du service, car situé non loin du Louvre. Jusqu'à la construction de la caserne de la première compagnie, rue du Bac précisément, les mousquetaires devaient loger chez l'habitant, ou s'ils en avaient les moyens, louer un logement à leurs frais.

C'était le cas de d'Artagnan.

L'hôtel dont il était locataire sis au bord de la Seine, était idéalement situé, face au palais du Louvre où séjournait le roi quand il était à Paris. Pour les besoins du service, d'Artagnan devait s'y rendre quotidiennement. Une passerelle en bois, peinte

en rouge, d'où son nom de « Pont Rouge », qui avait remplacé le bac initial, lui permettait de se rendre rapidement à pied de son domicile au palais ; mais s'il était à cheval ou en carrosse, il devait emprunter le Pont Neuf, où les embouteillages étaient fréquents.

### Description de l'hôtel du quai Malaquais

D'après les plans et gravures que nous connaissons, l'hôtel où habitait le couple d'Artagnan, avait une élévation de trois étages ; il se composait d'un corps de logis parallèle à la Seine et au quai Malaquais, sur lesquels donnaient la plupart des fenêtres.

Comment se présentait-il alors ?

On entrait dans une cour d'honneur ouvrant sur le quai Malaquais. Là étaient garés les carrosses et les chevaux. Au rez-de-chaussée de la maison se trouvaient la cuisine et l'office.

Une chambre de parade, son antichambre, la pièce où attendaient les visiteurs avant d'être reçus par le maître de maison, et une garde-robe occupaient le premier étage.

Au second étage se trouvait la chambre à coucher de d'Artagnan, précédée de son antichambre et complétée par une seconde petite chambre et un cabinet.

Le troisième étage, qui présentait un plan quasiment identique à celui des étages inférieurs, comptait une chambre et deux greniers.

### **Les deux fils de d'Artagnan et d'Anne Charlotte de Chanlecy**

Sur la naissance du fils aîné de d'Artagnan, nous n'avons pas d'informations. Il est vraisemblablement né à Paris entre décembre 1659 et avril 1660, période au cours de laquelle d'Artagnan était absent de la capitale, puisqu'il accompagnait le roi et la cour lors du long voyage qui a précédé le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne Marie Thérèse, à Saint Jean de Luz, en juin 1660.

En ce qui concerne son frère, nous savons grâce à son acte d'ondoiement, que le fils cadet du couple d'Artagnan est né le 5 juillet 1661, à Chalon sur Saône. Comme le précise cet acte, l'ondoiement a eu lieu à l'église Saint-Vincent de Chalon, paroisse de la mère :

*« Le mardi 5 juillet 1661, j'ai baptisé sur les fonts baptismaux un enfant mâle de madame d'Artagnan. Il naquit « rière » (sur le territoire de) notre paroisse le mesme jour, environ une heure après minuit, en l'année 1661. Il a été baptisé sans nom et sans aucune cérémonie. » (3)*

La rédaction maladroite de cet acte a donné lieu à bien des interprétations, notamment à l'hypothèse d'un enfant adultérin ... Comme nous allons le voir, tout cela est faux.

Quelques mois plus tard, au début du mois de septembre 1661, d'Artagnan fut chargé par le roi d'arrêter le surintendant des finances Nicolas Fouquet, dont il a été le geôlier pendant près de 4 ans, désertant une nouvelle fois le domicile conjugal.

### **L'acte de renonciation à la communauté de biens**

Le 16 avril 1665, Charlotte Anne décidait, par acte signé devant les greffiers du Châtelet de Paris, de renoncer à la communauté de biens existant entre elle et son mari :

*« Est comparue dame Charlotte-Anne de Chanlecy, ezpouse de messire Charles de Castelmore, chevalier seigneur d'Artagnan, lieutenant de la compagnie des mousquetaires du roi, autorisée par justice, laquelle a dict et déclaré qu'elle a renoncé, comme par ces présentes elle renonce, à la communauté de biens qui estoit entre elle et le sieur d'Artagnan, affirmant n'avoir pris ny appréhendé aucune chose de la dite communauté, se tient à ses conventions matrimoniales et à ce qu'il luy est escheu et advenu depuis son contract de mariage, dont lettres à maistre Collin, procureur de la dite dame de Champlessy, et a signé.*

(Signature autographe) Anne Charlotte de Chanlecy » (4)

### **Le retour en Bourgogne de Madame d'Artagnan**

Compte-tenu des fréquentes et longues absences de son mari, quoi d'étonnant à ce que Madame d'Artagnan soit retournée dans sa Bourgogne natale, où elle pouvait plus aisément gérer ses domaines. Les actes notariés révèlent les nombreuses transactions, qu'en femme d'affaires avisée elle a multipliées.

Par ailleurs, comme bon nombre de ses contemporains, elle était très procédurière. Elle a intenté plusieurs procès à ses proches, aux membres de sa famille, même à son cousin Chanlecy.

Il est important de noter, que dans tous ces actes officiels, Madame d'Artagnan se présente toujours comme « épouse et compagne de haut et puissant seigneur, Messire Charles de Castelmore, comte d'Artagnan... »

Comme le prouvent des documents manuscrits conservés à la bibliothèque municipale de Dijon, d'Artagnan est venu plusieurs fois en Bourgogne pour participer en tant que membre de la noblesse aux réunions des Etats de la province.

De son côté, Charlotte Anne de Chanlecy étant revenue sur ses terres y est restée.

Cet abandon définitif du domicile conjugal par l'épouse, la maladresse de la rédaction de l'acte d'ondoiement du fils cadet, l'acte de séparation de biens entre les époux, ont donné lieu à bien des rumeurs et à quelques anecdotes.

*« Son mariage avec une vieille et riche veuve, Charlotte de Chanlecy, dame de Sainte-Croix (1659), avec laquelle il ne parvint pas à s'entendre, lui attira mille moqueries dont il se fâchait beaucoup »* rapporte Dominique Labarre de Raillicourt, dans son *Nouveau dictionnaire des Biographies françaises et étrangères*, à l'article consacré à « Charles de Batz de Castelmore, dit le comte d'Artagnan ».

Cette affirmation rappelle un peu trop les écrits de Courtils de Sandras, auteur des *«Mémoires de Monsieur d'Artagnan »*, mémoires apocryphes comme on le sait.

Courtils s'est montré trop prolix sur la vie amoureuse de d'Artagnan et en particulier sur son mariage, pour être crédible. Il fait dire, notamment, à son héros :

*«Je m'étais marié, comme les autres, parce qu'il semble que si c'est une folie, comme en effet j'estime que c'en est une, et même très grande, de se marier, c'est du moins une folie qu'il semble permis de faire une fois. »*



## **Le témoignage de Pierre Quarré d'Aligny**

Qu'en est-il de la réalité, si dans ce domaine quelque témoignage authentique peut éclairer l'historien.

Ce témoignage, un mousquetaire contemporain de d'Artagnan, très proche de lui puisqu'il a servi sous ses ordres pendant douze ans, nous l'apporte.

Il s'agit de celui de Pierre Quarré d'Aligny, un mousquetaire bourguignon (de l'Yonne et de la Côte d'Or), auteur de mémoires historiques sur sa vie, sa carrière et le règne de Louis XIV.

D'Aligny est un militaire qui écrit, il le dit lui-même en préambule de son ouvrage, non pas pour faire œuvre d'écrivain, ce dont il n'a que faire, mais pour laisser un témoignage le plus véridique possible à ses proches, et tout d'abord à ses enfants, sur les différents événements qu'il a vécu au cours de sa longue carrière d'homme de guerre au service du plus puissant monarque de son temps et sur les principaux personnages qu'il a côtoyés, ceux du moins qui ont le plus compté pour lui. D'Artagnan est de ceux-là.

C'est grâce à d'Aligny que nous connaissons dans tous ses détails les conditions exactes de la mort de d'Artagnan, le dimanche 25 juin 1673, lors du siège de Maastricht. Il combattait à ses côtés. Le témoignage de d'Aligny correspond d'ailleurs à celui d'un « life guard » de la troupe du duc de Monmouth, et de l'un de ses hommes appelé à un brillant avenir, John Churchill, futur duc de Malborough.

D'Aligny qui avait 20 ans lors de son entrée dans la première compagnie des mousquetaires, malgré une carrière militaire, longue et intense, a survécu à ses innombrables blessures. Suite à la parution en 1700, à Cologne, des *Mémoires de M. d'Artagnan*, il n'hésite à pourfendre leur auteur (alors anonyme) :

*« Au reste, ceux qui croiraient trouver la véritable histoire de M. d'Artagnan dans un livre intitulé Les Mémoires d'Artagnan, seraient bien trompés, l'auteur de ces mémoires ne l'a jamais connu et il mériterait une punition exemplaire d'imputer à un homme d'une si grande importance toutes les aventures romanesques qu'il lui plaît d'en conter, aventures pour la plupart indignes des gens les plus ordinaires : en voilà assez pour discréditer ce menteur. » (5)*

Si l'on va plus avant dans le texte des mémoires de d'Aligny, qui vient d'être publié pour la première fois dans sa version d'origine, on découvre quelques informations intéressantes et en particulier, la suivante : si Madame d'Artagnan a quitté Paris et le domicile conjugal ce n'est pas de son choix. En effet, c'est en raison d'une lettre de cachet signée par le roi Louis XIV qu'elle a été assignée à résidence sur ses terres de Bourgogne. Et cette lettre de cachet, ce n'est pas le souverain qui en avait pris la décision,

Alors, quelle en est la raison ?

Celui d'avoir été une femme trop amoureuse de son époux ! En effet, elle l'aimait tellement qu'elle le suivait partout ! A tel point, que n'en pouvant plus, d'Artagnan lui-même avait demandé au roi qu'il connaissait bien et voyait quasi

quotidiennement en raison de ses fonctions, de signer une lettre de cachet à l'encontre de son épouse...

Madame d'Artagnan a-t-elle su la vérité ? C'est vraisemblable... D'où la demande de séparation de biens.

Écoutons Pierre d'Aligny :

*(...) Il (l'auteur des mémoires apocryphes de M. d'Artagnan) dit encore que M. d'Artagnan avait fait mettre sa femme dans un couvent, comme si sa conduite n'avait pas été agréable à son mari. Elle n'y a jamais été : c'est un mensonge avéré. C'était une dame de qualité et de vertu, de la maison de Chanlecy en Bourgogne. Elle aimait si passionnément son mari qu'elle le suivait partout, ce qui fit que M. d'Artagnan obtint du Roy, avec qui il était sans cesse depuis qu'il fut à la tête de ses Mousquetaires, une lettre de cachet pour l'envoyer dans ses terres de Clessy ou de Ste Croix, où elle était quand nous retournâmes de Pignerol mener prisonnier M. de Lauzun, parc que ce favori avait manqué de respect à Sa Majesté, qui lui avait permis d'épouser Mlle de Montpensier, mais qui, plus réfléchi sur le représentation des Princes du sang, lui avait dit de n'y plus penser. M. de Maupertuis n'oubliera pas, non plus que moi, la mauvaise nuit que cette dame nous fit passer à Roanne, laquelle y était venue pour voir son cher époux, et cet impudent auteur la met dans un couvent pour ses galanteries, elle qui chérissait uniquement son mari, et qui avait la réputation d'une femme vertueuse. » (6).*

### **Après la mort de d'Artagnan**

L'inventaire après décès des biens de d'Artagnan a été dressé du 22 au 29 décembre 1673, par maîtres Lefranc et Bélanger, notaires du roi au Châtelet de Paris (7).

Pour l'occasion, Paul de Castelmor est venu de Gascogne. La veuve du capitaine lieutenant est venue elle aussi à Paris depuis la Bourgogne. Elle logeait dans un hôtel meublé de luxe du quartier, « La Marguerite couronnée », installé sur l'ancien domaine de la reine Marguerite (la reine Margot).

Le 13 janvier 1674, Madame veuve d'Artagnan renonçait à la succession de son défunt mari, la jugeant « plus onéreuse que profitable », avec un actif de 4500 livres.

### Le baptême des deux fils d'Artagnan

Désormais libre de ses déplacements, Madame veuve d'Artagnan profita de sa venue à Paris pour prolonger son séjour et se rendre à la cour de Versailles, où ses deux fils furent officiellement baptisés.

Les cérémonies eurent lieu dans la chapelle du château, qui dépendait de l'église Saint-Julien, paroisse du village de Versailles. Consacrée à Saint Julien de Brioude, cette église fut démolie en 1681 et reconstruite un peu plus loin ; mais ce nouvel édifice fut à son tour détruit sur ordre de Louis XIV, pour faire place à l'actuelle église Notre-Dame. Quant à l'emplacement d'origine de l'église Saint Julien celle qui existait encore en 1674, il fut occupé par le grand commun du château.

Le 3 mars 1674, fut célébré le baptême du fils aîné des d'Artagnan ; son parrain et sa marraine étaient le roi Louis XIV et la reine Marie-Thérèse, son épouse. C'est Bossuet en personne, qui officiait. Le garçon, alors âgé de 14 ans, reçut le prénom de Louis.

Le mois suivant, le 5 avril 1674, ce fut au tour du fils cadet, âgé de 12 ans et demi, de recevoir le baptême des mains du même prélat. Son parrain était le Grand Dauphin, fils de Louis XIV, et sa marraine, Mademoiselle de Montpensier, cousine du roi, qui avait, on le sait, beaucoup d'estime et d'amitié pour d'Artagnan. Le cadet fut lui aussi prénommé Louis.

Ces deux actes de baptême sont conservés dans les registres de la paroisse Saint Julien de Versailles (8).

La Gazette de France, comme à son habitude, a relaté ces événements qui se sont déroulés à la cour. Voici ce qui a été publié dans le n° 29 :

*« De Versailles, le 9 mars 1674*

*Le 3 du courant, le Roy fit l'honneur au fils aîné du défunt Sieur d'Artaignan, Lieutenant des mousquetaires, de le tenir sur les Fonts, avec la Reyne, et de lui donner son Nom. Sa Majesté ayant témoigné par toutes sortes de bontez à la Veuve et à ses enfants, la satisfaction qu'Elle a des services dudit Défunt. »*

Le mois suivant, dans son numéro 45, la même Gazette publiait cet article :

*« De Paris, le 21 avril 1674*

*Ces jours passez, Monseigneur le Dauphin fit l'honneur au second fils du défunt Sieur d'Artagnan, de le tenir sur les fonts, avec Mademoiselle d'Orléans, ainsi que le Roy avait tenu l'aîné ; toute la Famille Royale voulant bien donner aux Enfants, des marques de l'estime qu'Elle a toujours eue pour le Père. »*

Après la mort de leur père, les frais d'éducation des deux fils de d'Artagnan furent pris en charge sur le Trésor royal, comme cela se faisait pour les enfants d'officiers tués au service du roi.

Grâce aux registres des dépenses, nous savons que les deux garçons avaient à leur disposition un valet, un précepteur, un maître d'armes, un maître à danser, un maître d'allemand et un maître à dessiner. Il s'agit là des matières considérées au XVIIe siècle comme importantes à connaître pour de jeunes gentilshommes et futurs officiers.

## **Testament et inhumation de Madame d'Artagnan**

Mais revenons à Madame d'Artagnan

Retirée sur ses terres de Bourgogne, Charlotte Anne de Chanlecy gérait ses domaines au quotidien, avec tout ce que cela implique de procédures multiples. Comme nous l'avons vu, elle était une femme d'affaires très vigilante, soucieuse de préserver ses biens.

Par ailleurs, comme cela était de tradition dans l'aristocratie, elle « s'impliquait » beaucoup dans la vie locale. C'était une femme très pieuse. Très souvent, elle a été sollicitée pour être la marraine d'enfants de son entourage. Par exemple, le 14 novembre 1669, elle était la marraine d'Anne Bouchon Flamchan, baptisée à Bragny (9).

C'est en Bourgogne, dans son château de Sainte Croix, que Madame d'Artagnan mourut le 31 décembre 1683, trois jours après avoir dicté son testament, et dix ans et 6 mois après son illustre époux.

Surprise sans doute par une maladie soudaine, Charlotte Anne de Chanlecy, « veuve de haut et puissant seigneur, Messire Charles de Castelmoré, comte d'Artagnan, de son vivant capitaine lieutenant de la première compagnie des Mousquetaires à cheval de la garde du Roy », dicta son testament le 28 décembre 1683.

Le lendemain de son décès, le premier janvier de l'an 1674, elle était enterrée dans la chapelle Notre-Dame de Pitié, dépendante du château de Sainte Croix.

Voici son acte de décès :

*« Le premier jour de janvier mil six cent huitante quatre a esté inhumée dans le charnié de la chapelle Notre Dame de Pitié dépendante du château, haute et puissante dame Anne Charlotte de Chanlecy, Dame dudit Chanlecy, baronne de Ste Croix et autres places, relicte (veuve) de feu haut et puissant seigneur Charles de Castelmoré comte d'Artagnan, capitaine lieutenant de la première compagnie des mousquetaires du Roy, laquelle décéda le 31e décembre dernier, environ les 3 heures du matin, munie des sacrements de pénitence, Eucharistie et extrême onction, le 28e dudit mois de décembre par le sieur Curé sousigné, et assistée jusqu'à son trépas. Ont assisté à son convois, qui fut fait à l'heure des vespres dudit jour premier janvier 1684, Messire Philibet Père prtre curé de Frontenot, Messire Anthoine Janin curé de Bruaille, Messires Pierre Granjan, Claude Cretin prtres familiers en l'église St Pierre de Louhans, Messire Claude Masier avocat à la Cour juge au baillage de Ste Croix, Messire Philibert Burtin notaire royal et procureur doffice audit Sainte Croix, Messire Jean-Baptiste Estiard notaire royal a Louhans et plusieurs autres tous des sujets.» (10)*

Par son testament, Anne Charlotte avait institué son fils cadet, héritier universel ; cette disposition fut contestée par son fils aîné.

A la suite d'une procédure, les deux frères qui demeuraient alors ensemble à Paris, tous deux officiers au régiment des Gardes françaises, aboutirent à un accord et à un partage, par acte du 28 janvier 1685. A l'aîné revenait la moitié de la terre de Champlecy, plus un legs de 33 000 livres.

### **Que sont devenus par la suite les deux fils d'Artagnan ?**

Louis l'aîné, né en 1660, qui portait le titre de comte d'Artagnan, a été élevé comme page à la Grande Ecurie du roi. Officier au régiment des Gardes françaises, d'abord enseigne, puis lieutenant, il se distingua par sa conduite toute de bravoure et d'honneur.

Blessé à la bataille de Saint-Denis en 1678, puis à Valcourt, en 1689, il quitta le service en raison de ses blessures. Héritier universel de son oncle Paul de Castelmoré, il se retira au château de Castelmoré, où il mourut à la fin de l'année 1709, sans descendance.

Louis le cadet, né le 5 juillet 1661, « jeune garçon très bien fait de sa personne », a été menin (c'est-à-dire gentilhomme) du Grand Dauphin, son parrain. Il reprit le titre de comte d'Artagnan à la mort de son frère, Sa carrière militaire commencée au régiment des Gardes françaises, comme sous-lieutenant, se poursuivit en tant que maître de camp d'un régiment de cavalerie.

Après la mort de son frère aîné, il se retrouva seul possesseur des domaines et acquêts de son oncle Paul de Castelmore, en Gascogne, ainsi que des terres et châteaux de Bourgogne, hérités de sa mère.

Il choisit de résider à Sainte-Croix, où il assura la gestion de ses domaines, comme en attestent de nombreux actes notariés.

Avant son mariage, il avait eu avec une demoiselle Marie de Mulaire, une fille naturelle qu'il a reconnue et qui se prénomma Sophie. Sophie d'Artagnan a épousé le 8 octobre 1712 François de Beauchamp praticien à Louhans, procureur d'office de Saint-Croix, dont elle a eu plusieurs enfants.

Par contrat du 21 mai 1707, Louis le cadet a épousé Marie-Anne Amé, fille d'un conseiller au présidial de Reims

Il ne connut que 7 ans de vie conjugale, puisqu'il mourut dans son château de Sainte-Croix le 7 juin 1714, quatre mois avant son épouse, qui mourut à Chalon le 6 octobre 1704.

A leur mort, le couple laissait deux tout jeunes enfants, Louis Gabriel, né le 23 janvier 1710, et Louis Jean Baptise, né en 1711.

Au terme d'une longue procédure, les deux enfants auront, entre autres personnes, pour tuteurs, Pierre de Montesquiou d'Artagnan, cousin de leur grand-père et maréchal de France.

Ces deux garçons feront eux aussi une carrière militaire et l'aîné reprendra la tradition familiale, en entrant dès l'âge de 15ans dans cette première compagnie des mousquetaires à cheval de la garde du roi, que son grand-père d'Artagnan avait si brillamment commandée.

Odile Bordaz

## NOTES

- (1) Archives nationales, MC/ET/LXX/160
- (2) Bibliothèque nationale de France, Manuscrits français 32589, p.515
- (3) Archives départementales de Saône et Loire, 4<sup>E</sup> 76/50, registres de la paroisse Saint Vincent de Chalon, 5 juillet 1661
- (4) Archives nationales, Y/17978
- (5) Pierre Quarré d'Aligny, *Mémoires militaires*, édition 1886, p.60
- (6) *Moi, Pierre Quarré comte d'Aligny, mousquetaire du roi*, Mémoires, Librairie Vuibert, 2015, p.73-74
- (7) Archives municipales de Versailles
- (8) Archives nationales, MC/ET/CVI/44
- (9) Sylvie Monin, *Les Artagnan en Bourgogne*, p.64-65
- (10) Archives départementales de Saône et Loire, 4<sup>E</sup> 401/1, registres de la paroisse de Sainte Croix, 1667-1703